

E 6742

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 31 octobre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 31 octobre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits N° DEC44/2011 dans la section III - Commission -
du budget général pour 2011.

15736/11



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 octobre 2011 (25.10)
(OR. en)**

15736/11

FIN 763

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	21 octobre 2011
Destinataire:	Monsieur Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits N° DEC44/2011 dans la section III - Commission - du budget général pour 2011

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC44/2011.

p.j.: DEC44/2011



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 19/10/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 04, 09, 14, 26, 29

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 44/2011

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 01 02 Union économique et monétaire

ARTICLE - 01 02 04 Prince - Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro

CE	- 1 000 000
CP	- 0

DU CHAPITRE – 04 03 Travailler en Europe - Dialogue social et mobilité

POSTE - 04 03 03 03 Information, consultation et participation des représentants des entreprises

CE	- 750 000
CP	- 0

ARTICLE - 04 03 05 Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers

CE	- 1 065 000
CP	- 0

DU CHAPITRE – 09 02 Cadre réglementaire de l'Agenda numérique

POSTE - 09 02 04 01 Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) - Office - Contribution aux titres 1 et 2

CE	- 1 313 000
CP	- 1 285 000

POSTE - 09 02 04 02 - Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) - Office - Contribution au titre 3

CE	- 400 000
CP	- 400 000

DU CHAPITRE - 1404 Politique douanière

ARTICLE - 14 04 02 Douane 2013

CE	- 3 500 000
CP	- 0

DU CHAPITRE – 26 02 Production multimédia

ARTICLE - 26 02 01 Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services

CE	- 2 900 000
CP	- 0

DU CHAPITRE – 29 02 Production d'informations statistiques

ARTICLE - 29 02 03 Programme statistique de l'Union 2008-2012

CE	- 2 750 000
CP	- 0

ARTICLE - 29 02 04 Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS)

CE	- 1 613 800
CP	- 0

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE – 01 04 Opérations et instruments financiers

ARTICLE - 01 04 04 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Innovation et esprit d'entreprise»

CE	15 291 800
CP	1 685 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

01 04 04 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Innovation et esprit d'entreprise»

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	165 000 000	28 565 370
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	3 927 000	679 856
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	168 927 000	29 245 226
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	168 927 000	29 245 226
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	15 291 800	1 685 000
7. Renforcement proposé	15 291 800	1 685 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,27 %	5,90 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	1 862 579
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Renforcement des CRÉDITS D'ENGAGEMENT ligne PIC 01 04 04: 15 291 800 EUR

Renforcement des CRÉDITS DE PAIEMENT ligne PIC 01 04 04: 1 685 000 EUR

En vue de faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME), le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) met en œuvre deux instruments financiers destinés aux PME, à savoir le MIC (capital-risque) et le GPME (garanties de prêts), tous deux gérés par le Fonds européen d'investissement (FEI) pour le compte de la Commission.

Les deux instruments se révèlent extrêmement utiles dans le contexte économique actuel en encourageant les investissements productifs qui sous-tendent le début de relance et semblent susciter aujourd'hui une très forte demande.

Selon une récente évaluation¹ des instruments financiers du PIC, un total de 62 % des bénéficiaires du MIC estimaient que le soutien du PIC leur était indispensable pour trouver les fonds nécessaires au maintien ou à l'extension de leurs activités. En ce qui concerne le GPME, 64 % des bénéficiaires ont exprimé un besoin de financement, dont 46 % qui estimaient que la facilité était leur seule possibilité, et 18 % qui affirmaient qu'elle constituait l'unique option pour obtenir la totalité du montant de financement nécessaire.

Les marchés des actions ont commencé à se redresser, entraînant une demande en financements du MIC nettement plus forte que les années précédentes pour ce programme, tandis que le niveau de la demande de garanties du GPME reste soutenu grâce aux sollicitations de pays non encore couverts et à la prolongation d'accords existants avec les intermédiaires financiers, qui sont confrontés à une demande de crédit élevée.

MIC – Capital-risque

Fin 2010, la Commission avait approuvé 292,7 millions d'EUR dans le cadre d'accords MIC pour 23 fonds de capital-risque investissant dans 17 pays. Au total, 69 millions d'EUR ont été engagés dans cinq fonds axés sur l'éco-innovation.

En 2011, le FEI a indiqué neuf opérations MIC potentielles pour une valeur qui pourrait atteindre 127 millions d'EUR. À ce jour, deux de ces neuf opérations ont été approuvées par la Commission européenne (Vives II et Westbrigde) pour un montant total de 27 millions d'EUR. En ce qui concerne deux autres fonds [Notion Capital-UK et Environmental Technologies Fund II (ETFII)-UK], la phase de levée de fonds avance à bon rythme et il est très probable que les accords soient conclus en 2011, pour autant que des fonds supplémentaires soient mis à disposition au titre du PIC. La conclusion des autres opérations a déjà été reportée à l'année prochaine, en raison de l'épuisement des fonds disponibles sur la ligne budgétaire.

GPME – Garanties de prêts

Au titre du GPME, fin 2010, des accords avec 28 intermédiaires financiers issus de 15 pays avaient été approuvés. Les engagements s'élèvent à 286,7 millions d'EUR en capital de garantie. La plupart des accords relèvent du guichet «prêt», mais six relèvent du guichet «microcrédit» (en France, en Irlande, en Espagne, en Pologne, en Turquie et en Norvège).

Fin 2010, plus de 100 000 PME avaient bénéficié, par l'intermédiaire du GPME, d'un financement par l'emprunt pour un montant de 4,48 milliards d'EUR. Le montant maximal de financement par l'emprunt s'élève à 9,5 milliards d'EUR et, compte tenu du montant total des engagements du programme mentionnés ci-dessus (286,7 millions d'EUR), il s'ensuit que l'effet de levier est d'environ 30. Cela signifie que chaque euro du budget de l'UE dépensé au titre du mécanisme GPME jusqu'à présent peut permettre de mobiliser 30 EUR sur les marchés financiers afin d'assurer un meilleur financement des PME.

1 Référence: «*Final Evaluation of the Entrepreneurship and Innovation Programme - Final Report*», avril 2001, CSES (Centre for Strategy & Evaluation Services) et EIM Business and Policy Research (membre de Panteia), page 17. (http://ec.europa.eu/cip/files/docs/final-evaluation-of-eip_en.pdf - page 70)

En 2011, le budget supplémentaire demandé concerne les opérations potentielles avec de nouveaux intermédiaires et des extensions des accords existants (SEF en Slovénie, FDP en Belgique, CERSA et Micro Bank en Espagne).

Des discussions régulières ont lieu entre la Commission et le FEI pour veiller à l'utilisation la plus efficace possible des ressources budgétaires disponibles, et l'ensemble des crédits prévus ont jusqu'à présent été engagés conformément au calendrier prévu.

Néanmoins, il est déjà manifeste que la demande du marché pour les deux instruments dépasse de loin les ressources disponibles en 2011. Au début du mois de septembre, le FEI a confirmé que les demandes en attente laissent présager une demande cumulée de crédits d'engagement supplémentaires d'environ 90 millions d'EUR, répartis de manière égale entre le capital-risque et les garanties de prêts. Compte tenu de la forte demande déjà enregistrée en début d'année, il est de plus en plus difficile de reporter les approbations à 2012.

Pour le MIC, l'absence de soutien additionnel du FEI pourrait signifier que les fonds de capital-risque (CR) pourraient se révéler incapables de mobiliser des fonds suffisants pour atteindre une taille viable, tandis que, dans le cadre du GPME, elle limiterait l'accès de milliers de PME aux capitaux d'emprunt dont elles ont besoin.

En outre, les ressources supplémentaires au titre du GPME et du MIC aideront l'UE et le FEI à préserver leur réputation sur les marchés concernés, et auront aussi un impact positif sur les possibilités de parvenir à une couverture géographique plus étendue.

En conséquence, la Commission a examiné toutes les sources possibles de redéploiement à partir d'autres lignes budgétaires au sein de la rubrique 1a «Compétitivité pour la croissance et l'emploi», en vue de renforcer les instruments financiers du PIC.

Dans certains cas, les actions susceptibles de ne pas être achevées avant la fin de l'année ont été reportées à l'exercice suivant; dans d'autres cas, des économies ont été réalisées sur le montant des contrats, ou l'adoption tardive des actes juridiques permet une réduction des besoins réels.

Si les montants libérés ne sont généralement pas importants par rapport aux crédits initiaux de ces lignes, ils suffisent pour assurer que certaines des opérations financières en attente dans le cadre des instruments financiers du PIC soient approuvées en temps utile.

Afin de répondre, au moins en partie, à la très forte demande d'instruments financiers, une augmentation de 15 291 800 EUR des crédits d'engagement est donc demandée. L'augmentation de 1 685 000 EUR en crédits de paiement pour 2011 permettra l'achat de devises autres que l'euro afin de compenser les risques liés à des opérations dans des pays situés en dehors de la zone euro. Le montant total de devises autres que l'euro doit être acheté au plus tard à la date de la signature de l'engagement correspondant du FEI.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

01 02 04 - Prince - Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 500 000	5 713 074
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 500 000	5 713 074
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 359 755	2 852 121
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 140 245	2 860 953
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 140 245	2 860 953
7. Prélèvement proposé	1 000 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	18,18 %	0,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	8 657	8 657
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Si la Commission est convaincue que les activités seront mises en œuvre, elle ne s'attend pas à une pleine mise en œuvre des engagements prévus pour 2011, les dates butoirs pour l'adoption de l'euro ayant été reportées ou n'ayant pas été fixées dans un certain nombre d'États membres «pré-in».

Dans ce contexte, un excédent en crédits d'engagement d'un montant de 1 million d'EUR a été relevé.

II.B

a) Intitulé de la ligne

04 03 03 03 - Information, consultation et participation des représentants des entreprises

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 500 000	5 713 074
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-550 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 500 000	5 163 074
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 865 292	3 542 744
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 634 708	1 620 330
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 884 708	1 620 330
7. Prélèvement proposé	750 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,00 %	0,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	35 529	35 529
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La décision de financement prévoit que les engagements seront dépensés par l'intermédiaire d'un appel à propositions comportant deux dates limites de présentation. Les demandes de subvention présentées pour la deuxième date limite se sont révélées plus complexes que prévu et ont engendré des retards. Elles doivent à présent être évaluées par le comité d'évaluation qui doit se réunir le 24 octobre. Ce retard a un impact sur le taux d'exécution prévu pour la fin de l'année, et par conséquent, un excédent en crédits d'engagement d'un montant de 750 000 EUR a été relevé.

II.C

a) Intitulé de la ligne

04 03 05 - Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 270 000	3 618 280
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	780 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 270 000	4 398 280
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 067 392	2 433 559
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 202 608	1 964 721
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 137 608	1 964 721
7. Prélèvement proposé	1 065 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,99 %	0,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Plusieurs propositions reçues par la Commission se sont révélées moins coûteuses que prévu. De même, diverses études ont pu être réalisées pour moins cher que prévu. En conséquence, un montant de 1 065 000 EUR a été économisé et peut être consacré à d'autres actions prioritaires au titre de la rubrique 1a.

II.D

a) Intitulé de la ligne

09 02 04 01 - Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) - Office - Contribution aux titres 1 et 2

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 029 000	3 029 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 029 000	3 029 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	686 215	701 797
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 342 785	2 327 203
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 029 785	1 042 203
7. Prélèvement proposé	1 313 000	1 285 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	43,35 %	42,42 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Puisque l'office de l'ORECE ne deviendra autonome qu'au cours de la deuxième moitié du mois de septembre 2011, les crédits de cette ligne seront utilisés pour engager et payer le montant de la subvention pour le financement des titres 1 et 2 du budget de l'office de l'ORECE pour le reste de l'année 2011.

Le montant de l'excédent a été déterminé conformément à la lettre du 01/09/2011 du président du comité de gestion de l'office de l'ORECE informant la Commission qu'elle pouvait prendre toutes les mesures nécessaires pour réaffecter les ressources excédentaires.

II.E

a) Intitulé de la ligne

09 02 04 02 - Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) - Office - Contribution au titre 3

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	550 000	550 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	550 000	550 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	550 000	550 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	150 000	150 000
7. Prélèvement proposé	400 000	400 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	72,73 %	72,73 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Puisque l'office de l'ORECE ne deviendra autonome qu'au cours de la deuxième moitié du mois de septembre 2011, les crédits de cette ligne seront utilisés pour engager et payer le montant de la subvention pour le financement du titre 3 du budget de l'office de l'ORECE pour le reste de l'année 2011.

Le montant de l'excédent a été déterminé conformément à la lettre du 01/09/2011 du président du comité de gestion de l'office de l'ORECE informant la Commission qu'elle pouvait prendre toutes les mesures nécessaires pour réaffecter les ressources excédentaires.

II.F

a) Intitulé de la ligne

14 04 02 - Douane 2013

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	53 000 000	35 801 930
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	53 000 000	35 801 930
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	44 598 978	31 267 863
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 401 022	4 534 067
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 901 022	4 534 067
7. Prélèvement proposé	3 500 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	6,60 %	0,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Environ 3,5 millions d'EUR ne seront pas exécutés cette année sur la ligne «Douane 2013». Ce montant correspond à environ 8 % du budget IT du programme. Cette sous-exécution s'explique principalement par les facteurs suivants:

- Certains engagements budgétaires liés à deux grandes activités ont été reportés à 2012. Le lancement de l'appel d'offres relatif à la gestion des systèmes informatiques de la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière s'est révélé long et complexe et a nécessité plus de temps que prévu. En conséquence, la signature du nouveau contrat-cadre a été repoussée à 2012. De même, la consolidation du data centre qui devait avoir lieu durant le dernier trimestre 2011 a été retardée en raison de la nécessité de finaliser la stratégie.
- Les besoins actuels des entreprises n'évoluent pas au même rythme; certaines applications évoluent rapidement et d'autres sont retardées, notamment en raison de l'adoption tardive du cadre juridique nécessaire. Par exemple, la mise en œuvre du code des douanes modernisé est retardée par l'approbation tardive de ses dispositions d'application, les États membres et la

Commission n'ayant pas pu se mettre d'accord à temps pour que les activités informatiques puissent démarrer en 2011.

II.G

a) Intitulé de la ligne

26 02 01 - Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services

b) Données chiffrées à la date du 28/9/2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 400 000	13 711 378
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	14 400 000	13 711 378
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 664 475	8 550 215
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	6 735 525	5 161 163
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 835 525	5 161 163
7. Prélèvement proposé	2 900 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	20,14 %	0,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	569 348	569 348
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Sur la base de l'expérience acquise ces dernières années, l'augmentation du volume de la production annuelle du Journal officiel (série S) en 2011 a été estimée à 10 % et la hausse des prix à 2,5 %.

Ces estimations se sont révélées trop optimistes pour les avis «non institutionnels». Toutefois, pour les avis institutionnels (qui représentent 67 % du budget total), il est nécessaire de revoir les estimations à la baisse. Il était prévu de publier environ 7 500 avis, mais seuls 6 100 avis environ seront publiés d'ici la fin de l'année.

Dans ce contexte, un excédent total en crédits d'engagement de 2,9 millions d'EUR a été identifié en 2011.

II.H

a) Intitulé de la ligne

29 02 03 - Programme statistique de l'Union 2008-2012

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	54 000 000	38 087 160
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	963 900	679 856
2. Virements	0	-2 750 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	54 963 900	36 017 016
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	14 056 306	34 713 397
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	40 907 594	1 303 619
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	38 157 594	1 303 619
7. Prélèvement proposé	2 750 000	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,09 %	0,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

Pour assurer un haut degré d'exécution du budget concernant les crédits annuels, Eurostat a accordé une attention particulière à l'utilisation des crédits budgétaires disponibles par l'intermédiaire de la contribution financière versée par la Suisse pour sa participation au programme statistique communautaire. Ces crédits budgétaires sont à la disposition d'Eurostat sur une source de crédits («*fund source*») spécifique.

Eurostat est désormais en mesure de réorienter les dépenses vers des projets liés au budget annuel. Quoi qu'il en soit, certains projets ont pris du retard et débiteront en 2012, y compris les projets suivants:

- intégration des processus statistiques nationaux;

- mise en œuvre des normes du SSE en matière informatique, de qualité des données, de méthodologie, de métadonnées, etc. au niveau national;
- collecte et diffusion automatisées des données statistiques sur l'hébergement;
- amélioration de l'actualité, de la disponibilité et d'autres aspects qualitatifs des principaux indicateurs de comptabilité nationale à court terme.

Eurostat est donc en mesure de mettre à disposition un montant de 2 750 000 EUR pour d'autres priorités importantes sous la rubrique 1a.

II.I

a) Intitulé de la ligne

29 02 04 - Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS)

b) Données chiffrées à la date du 28.09.2011

	Engagements	Paiements
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 570 000	2 856 537
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	188 675	50 989
2. Virements	0	2 750 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	10 758 675	5 657 526
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 627 852	3 403 417
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	6 130 823	2 254 109
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 517 023	2 254 109
7. Prélèvement proposé	1 613 800	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	15,27 %	0,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	Engagements	Paiements
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28.09.2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

d) Justification détaillée du prélèvement

À ce jour, le démarrage des engagements relatifs à des groupes de projets axés sur les quatre objectifs principaux du programme dépend des résultats et enseignements tirés des approches et projets innovants soutenus au titre de la modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS). Il a donc été prévu que la finalisation des spécifications techniques pertinentes des nouveaux projets / projets de suivi à financer obligerait Eurostat à planifier la signature des engagements au cours de la deuxième moitié de l'année. La plupart des procédures financières sont désormais en cours.

Si l'on se base sur la planification des projets, Eurostat est en mesure de mettre à disposition un montant de 1 613 800 EUR sur cette ligne budgétaire, certains projets ayant été reportés à 2012. C'est notamment le cas des projets suivants:

- meilleure utilisation des données douanières et mise au point d'un système d'échange des données pour les statistiques Extrastat;
- amélioration de la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements et les statistiques sur les transactions internationales;

- collecte de données pilote afin de vérifier la faisabilité des indicateurs économiques sur la mondialisation;
- étude pilote sur les statistiques fondées sur les groupes d'entreprises.